



MUNICIPALITÉ
PENTHAZ

Rue du Vieux-Collège 7
Case postale 49
1303 Penthaz

**Rapport de la Municipalité
à l'intention de la Commission des finances**

Concerne : réfection de la toiture du collège de la Léchire

En date du 26 août 2015, le préavis N° 04-2015 pour la réfection de la toiture du collège de la Léchire a été accepté par le Conseil Communal avec une prévision de budget total de CHF 285'000.-.

Lors des travaux de réfection, après démontage des panneaux solaires, nous avons constaté que les poutres de support de ces panneaux étaient carbonisées pour plus de la moitié. En effet, à l'époque, aucun isolant n'avait été posé entre le bois et les panneaux !

En conséquence, le couvreur a enlevé le reste des panneaux solaires de la partie du toit (pan ouest) qui était en bon état, travaux non prévus dans le devis. Nous avons trouvé le même état des poutres, à savoir partiellement carbonisées. Nous avons donc été obligés de prévoir une réfection supplémentaire avec une couverture en cuivre pour le pan ouest du toit du collège. De ce fait, la durée des travaux a été prolongée jusqu'en 2017.

Avec les dernières factures reçues il y a quelques jours, le total du coût de la réparation de la toiture se monte à CHF 319'427.- , soit un dépassement de CHF 34'427.- par rapport au préavis. Ce dépassement s'explique d'une part avec le changement des poutres non prévu sur la première partie du toit, puis par le démontage des autres panneaux solaires, le changement des poutres ainsi que la nouvelle couverture de cette partie, en cuivre.

La totalité de la facture est répercuté à l'ASiCoPe (selon les dispositions prévues dans le préavis), qui a été informée de cette situation imprévue.

Compte tenu que ces frais sont entièrement à la charge de l'ASiCoPe (amortissement et intérêts), qu'ils ont été financé par la trésorerie courante, la Municipalité propose de renoncer à présenter un préavis complémentaire et vous propose de faire valider ce rapport par le Conseil Communal si vous l'estimez nécessaire.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La secrétaire : 

Ph. Besson M. Goy Bommottet



Penthaz, le 1^{er} mai 2017